CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E6007** **VALABLE JUSQU'AU** **15/10/2027**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1992

Raison sociale : CORREIA ET FRERES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 09/01/2023

Capital : 49 100

2 CHEMIN DE LA GRAVE
ZONE ARTISANALE
BP 47114
31750 ESCALQUENS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Siret : 388 043 952 00026

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0032443

Assurance Responsabilité Travaux :
AREAS 11603896F

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 11603896F

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 05 61 39 21 94 **Fax :** 05 62 24 35 64

Portable : 06 09 71 15 44

Responsabilité légale :
CORREIA CARLOS DIRECTEUR GÉNÉRAL / CORREIA THOMAS PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : correia.freres@wanadoo.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 144 367 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2372	Charpente et structures industrialisées en bois (Technicité confirmée)	12	25/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 14:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.